



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

**Procès-verbal de la quarante-troisième rencontre de la
Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (« RIEBSL »)
tenue le 14 décembre 2022, à 11h**

Salle de conseil – MRC Rimouski- Neigette (23, rue de l'Évêché Ouest, 2^e étage)

PRÉSENCES

M. Michel Lagacé, président RIÉBSL, représentant de la MRC de Rivière-du-Loup
M. Bertin Denis, VP 1 RIÉBSL, représentant de la MRC des Basques
M. Bruno Paradis, VP 2 RIÉBSL, représentant de la MRC de La Mitis
M. Francis St-Pierre, représentant de la MRC de Rimouski-Neigette
Mme Chantale Lavoie, représentante de la MRC de La Matapédia
Mme Martine Bruneau, représentante de la Première Nation Wolastoqiyik Wahiasepic

ABSENTS

M. Sylvain Roy, représentant de la MRC de Kamouraska
M. Andrew Turcotte, représentant de la MRC de La Matanie

AUTRES RESSOURCES

M. Jean-François Thériault, directeur général, RIÉBSL
M. Élyes Amar, avocat principal, RIÉBSL
M. Marcel Moreau, directeur général, MRC de la Mitis
Mme Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière RIÉBSL, DG CRDBSL
M. Jean-Charles Ledeuil, responsable des finances, CRDBSL

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, M. Michel Lagacé souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. Michel Lagacé procède à la lecture de la proposition d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion et vérification du Quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2022
4. Correspondance
5. Affaires financières
 - 5.1 Liste des comptes payés à et payer au 30 novembre 2022
 - 5.2 États des résultats et suivi budgétaire au 30 novembre 2022
 - 5.3 Distribution aux membres du 31 décembre 2022
6. Formation et organisation de l'entité juridique de l'Alliance de l'Est
7. Transaction projets PEDDN et PEGI
8. Mandat aviseurs légaux
9. Colloque AQPER 2023
10. Calendrier des rencontres 2023
11. Période de questions
12. Varia
13. Date et lieu de la prochaine réunion
14. Clôture de l'assemblée

2022-12-14-001

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2022

2022-12-14-002

M. Francis Saint-Pierre propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2022 tel que déposé.

4. CORRESPONDANCE

Une lettre de l'office de la langue française a été reçue par la RIEBSL pour l'informer qu'une analyse de sa situation linguistique serait faite.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

5.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2022

La liste des comptes payés et à payer en date du 30 novembre 2022 est présentée.

2022-12-14-003

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu d'approuver les comptes payés et à payer en date du 30 novembre 2022.

5.2 ÉTATS DES RÉSULTATS ET SUIVI BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2022

M. Jean-Charles Ledeuil présente l'état des résultats et le suivi budgétaire au 30 novembre 2022. Les administrateurs en prennent acte.

5.3 DISTRIBUTION AUX MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

En conformité avec le budget 2022, la RIEBSL dispose des liquidités pour procéder à une distribution aux membres au montant de 2 500 000 \$ tel que présenté dans le tableau suivant.

Nom des membres et bénéficiaires	% participation	Distribution - Décembre 2022		Total à verser
		Montants attribués aux membres	Montants consentis au Fond éolien de développement régional	
Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwik	10,00%	250 000	-	250 000
MRC de la Matapédia	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC de la Matanie	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC de la Mitis	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC Rimouski-Neigette	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC des Basques	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC de Rivière-du-Loup	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC du Temiscouata	11,25%	281 250	31 250	250 000
MRC de Kamouraska	11,25%	281 250	31 250	250 000
Fond éolien de développement régional	0,0%	-	-	250 000
	100,0%	2 500 000	250 000	2 500 000

2022-12-14-004

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu d'adopter une distribution de 2 500 000 \$ dont le décaissement serait fait en début d'année 2023.

6. FORMATION ET ORGANISATION DE L'ENTITÉ JURIDIQUE DE L'ALLIANCE DE L'EST

La structure de gouvernance de l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.a. est présentée aux administrateurs de la RIEBSL. D'après le projet de convention unanime des actionnaires, celle-ci aura des représentants de la RIEBSL au nombre de 9, soit l'entièreté des administrateurs de la RIEBSL.

2022-12-14-005

M. Serge Pelletier propose et il est unanimement résolu que les administrateurs qui siègeront au conseil d'administration de l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.a. soient les mêmes que ceux qui siègent au conseil de la RIEBSL.

7. TRANSACTION PROJETS PEDDN ET PEGI

2022-12-14-006

CONCERNANT l'acquisition par la RIEBSL des intérêts détenus par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (la « Régie-GIM ») dans l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.e.c. (la « SEC »), une société en commandite à être formée par une convention de société en commandite devant être conclue par la RIEBSL, la Régie-GIM, la Municipalité régionale de comté de l'Islet et la Municipalité régionale de comté de Mongmagny.

Achat de parts concernant les projets DDN et PEGI

ATTENDU QUE la Régie-GIM détiendra 90 parts de la série A1 de la SEC liées au projet Parc éolien de la Dune-du-Nord (le « Projet DDN ») et 90 parts de la série A2 de la SEC liées au projet Parc éolien de Grosse-Île (le « Projet Grosse-Île »);

ATTENDU QUE la RIEBSL désire acquérir 66 2/3 % des intérêts de la Régie-GIM dans le Projet DDN et dans le Projet Grosse-île;

ATTENDU QUE la RIEBSL souhaite, par conséquent, acquérir 60 parts de la série A1 et de 60 parts de la série A2 détenues par la Régie-GIM dans la SEC (collectivement, les « Parts »), le tout selon les modalités et conditions prévues à la convention de transfert de parts devant intervenir entre la RIEBSL et la Régie-GIM (la « Convention de transfert »);

IL EST RÉSOLU, SUR LA PROPOSITION DE Bruno Paradis QUE :

La RIEBSL est autorisée à conclure la Convention de transfert aux termes de laquelle la RIEBSL achète les Parts détenues par la Régie-GIM, le tout selon les modalités et conditions prévues à la Convention de transfert.

La conclusion, par la RIEBSL, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans la Convention de transfert (collectivement avec la Convention de transfert, les « Documents ») et la signature de ces Documents ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents sont autorisées et approuvées

Tout administrateur ou dirigeant de la RIEBSL (le « Signataire Autorisé ») reçoit l'autorisation et la directive, pour et au nom de la RIEBSL d'accomplir et de poser tout geste et de signer et livrer, pour le compte de la RIEBSL, tout Document que ce Signataire Autorisé, à son entière discrétion, jugera nécessaire ou désirable, aux fins de donner effet à ce qui précède.

Le Signataire Autorisé est autorisé de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la RIEBSL, tous les Documents et de prendre toute autre mesure que ce Signataire Autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme les opérations prévues par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire Autorisé, de ces Documents.

8. MANDAT AVISEURS LÉGAUX

Il est présenté l'offre de service du cabinet d'avocats « IMK » visant à « conseiller et représenter la RIEBSL, la MRC de la Matapédia et la Municipalité de Saint-Damasse en lien avec : (1) la validité des règlements, résolutions et actes de la Municipalité à laquelle la MRC serait substituée, le cas échéant, suite à sa déclaration de compétence; (2) tout potentiel différend avec Algonquin Power. »

2022-12-14-007

M. Francis St-Pierre propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de IMK.

9. COLLOQUE AQPER 2023

Le Colloque 2023 de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) aura lieu du 20 au 22 février 2023 et la RIEBSL au sein de l'Alliance de l'Est est sollicité pour participer au plan de visibilité de l'évènement à titre de présentateur officiel, tel que décrit au document présenté.

2022-12-14-008

Mme Chantale Lavoie propose et il est unanimement résolu de participer au plan de visibilité du Colloque 2023 de l'AQPER à titre de présentateur officiel au sein de l'Alliance de l'Est.

10. CALENDRIER DES RENCONTRES 2023

Les dates suivantes sont anticipées pour le tenue des rencontres du conseil d'administration de RIEBSL pour l'année 2023 :

- 26 janvier 2023
- 28 mars 2023
- 21 juin 2023
- 31 août 2023
- 17 décembre 2023

2022-12-14-008

M. Francis St-Pierre propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'administration de RIEBSL pour 2023 tel que proposé.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

12. VARIA

Aucun point n'est ajouté.


13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est fixée au 26 janvier à Rimouski à l'hôtel Rimouski en après-midi.

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-14-009

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bertin Denis propose la levée de la rencontre.



Michel Lagacé, président



Mélodie Mondor, secrétaire-trésorière